

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-02-01

COMITE SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2021

TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil vingt et un, le quatre février à 18h20, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Simone Veil de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 26 janvier 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 30

Pouvoirs : 3

Délégué n'ayant pas pris part au vote : 1

Secrétaire de séance : Christophe MIQUEU

Présents : Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Directeur du service administratif.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER christian), PAULETTO Patrice, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, TOUZEAU Alain / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : LE GOUZOUGUEC Yannick, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : LAPEROUSAZ Patrick, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, CELESTE Patricia, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARTERO Hervé, DESPUJOL Michel, GERVAIS Jacques, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTTO Jean-Louis, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude)

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, BREILLAT Jacques, FAURE Charles,

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry, MARTY Sylvain.

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel, ROUBINEAU Jean-Pierre.

## TABLEAU DES EFFECTIFS

Le précédent tableau des effectifs (voté le 05-12-2019) faisait état de 30 postes, dont 27 pourvus et 3 vacants.

Le passage à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet engendre des mutations de postes de fonctionnaires vers des postes de droit privé.

Ainsi, il convient d'ajuster le tableau des effectifs, et tenir compte des avancements de grade.

Il fait état de 30 postes, dont 27 pourvus et 3 vacants.

Le delta s'établit ainsi suite aux avancements de grade prévus en 2021 :

- Création de 1 poste d'adjoint administratif territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 1 postes d'ingénieur territorial

Suppression de 12 postes (Validé à l'occasion du Comité Technique du 04/02/2021)

- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif territorial
- Suppression de 3 postes d'agent technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe (dont 2 vacants)
- Suppression de 4 postes de technicien territorial de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression de 3 postes d'adjoint technique territorial

Création de postes et modification du tableau des effectifs

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)
- Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le tableau des emplois 2020 adopté par délibération,
- Vu le budget 2020,
- Considérant la nécessité de créer 2 emplois permanents compte tenu des avancements de grade au titre de l'année 2021 et de l'organigramme de l'USTOM,

Le Président informe le Comité Syndical qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose de modifier le tableau des effectifs en ajoutant ces postes :

- Création de 1 poste d'adjoint administratif territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 1 postes d'ingénieur territorial

Suppression de 12 postes (Validé à l'occasion du Comité Technique du 04/02/2021)

- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif territorial
- Suppression de 3 postes d'agent technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe (dont 2 vacants)
- Suppression de 4 postes de technicien territorial de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression de 3 postes d'adjoint technique territorial

Le nouveau tableau des effectifs est établi ainsi :

Grades ou emplois	Catégories	Temps de travail	EFFECTIF AVANT SUPPRESSION AU 24/11/2020			Création de poste en 2021	EFFECTIF APRES VOTE			Suppressions de postes	EFFECTIF APRES SUPPRESSIONS AU 04/02/2021		
			P	V	TOTAL		P	V	TOTAL		P	V	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>													
Attaché	A	35h		1	1			1,00	1,00		0	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe			1,00		1	1,00	1,00	1,00	2,00		1,00	1,00	2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h	4,00		4		4,00		4,00		4,00		4
Adjoint Administratif Territorial	C	35h	1	2	3		1,00		1,00	-2	1		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					0		P	V	TOTAL	Suppressions de postes			0
Ingénieur Principal	A	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Ingénieur	A	35h	0		0	1,00		1,00	1,00			1	1
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Technicien	B	35h	0		0				0,00		0		0
Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h	1	2	3		1,00	2,00	3,00	-3	0		0
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>e</sup> classe	C	35h	7		7		7		7,00	-4	3		3
Adjoint Technique territorial	C	35h	9		9		9		9,00	-3	6,00		6
<b>TOTAL</b>			<b>25</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>-12</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>20</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité

– DECIDE :

- de créer lesdits postes ;
- de modifier le tableau des emplois tel que décrit dans la présente délibération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Envoyé en préfecture le 17/02/2021  
Reçu en préfecture le 17/02/2021  
Affiché le   
ID : 033-253303499-20210204-D20210201-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous-Préfecture le :  
Par publication ou notification le

Le Président  
  
Christian MALENDRE  
